



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2016

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, le 2 novembre 2016

ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal ordinaire du 4 octobre 2016

Conformément aux règles de transmission des actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2016 joint au projet de délibération.

FINANCES

2/ Budget supplémentaire 2016

L'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, notamment dans son alinéa premier, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2016 est présenté au Conseil Municipal (Documents joints).

La Commission Finances, réunie le 27 octobre 2016, a émis un avis favorable.

3/ Admissions en non-valeur

Monsieur le Trésorier d'Hérimoncourt a fait connaître qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la Commune pour un montant total de 451,94 €.

Il s'agit de titres de recettes de la restauration scolaire, périscolaire et frais de fourrière, concernant les années 2012, 2013 et 2014.

A cet égard, Monsieur le Trésorier indique que des commandements de payer ont été émis auprès des débiteurs et que ces derniers sont insolvable, personnes disparues, partis sans laisser d'adresse.

Les produits irrécouvrables se répartissent comme suit :

•	<u>Titres de recettes</u>	
➤	2012	148,27 €
➤	2013	278,67 €
➤	2014	25,00 €
➤	Soit un montant total de	451,94 €

Il est proposé l'admission en non-valeur des titres de recettes dont les montants sont référencés ci-dessus.

La Commission Finances, réunie le 27 octobre 2016, a émis un avis favorable.

4/ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association CASH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association CASH (Commerçants-Artisans Seloncourt-Hérimoncourt) a organisé les 22 et 23 octobre 2016 à la Salle Polyvalente de Seloncourt la 1^{ère} édition du Salon VinSaveurs.

Ce Salon a accueilli 40 exposants (restauration, viticulteurs, métiers de bouche...). Il est proposé de soutenir cette manifestation par le versement d'une subvention exceptionnelle de 350 € à l'Association CASH.

La Commission Finances, réunie le 27 octobre 2016, a émis un avis favorable.

5/ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Le Salon Courtois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Le Salon Courtois a organisé du 17 au 25 septembre 2016 une exposition Peinture à la Vieille Eglise de Seloncourt.

Les 14 peintres amateurs de cette Association ont présenté, lors de cette exposition, leurs dernières créations.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association Le Salon Courtois pour l'organisation de cette exposition.

La Commission Finances, réunie le 27 octobre 2016, a émis un avis favorable.

VIE ASSOCIATIVE

6/ Attribution de subventions aux associations seloncourtoises et extérieures – 2^{ème} Tranche

Monsieur le Maire expose qu'il convient de donner suite aux demandes émanant des associations seloncourtoises et extérieures.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions telles qu'elles sont proposées dans les tableaux de répartition ci-dessous.

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	SIEGE	MONTANT PROPOSÉ	VOTE CM DU 08/11/2016
SOS Amitié	MONTBELIARD	150 €	
SESAME AUTISME	HERIMONCOURT	/	

ASSOCIATION SELONCOURTOISE	MONTANT PROPOSÉ	VOTE CM DU 08/11/2016
SCOLIOSE ET PARTAGE	150 €	

➤ **SOS Amitié** est une association reconnue d'utilité publique pour son action dans la prévention du suicide. Elle offre une écoute téléphonique 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

➤ **Sésame Autisme**

Actions 2016 :

- Organisation du Colloque National de la Fédération Française Sésame Autisme (mai) ;
- Lancement d'une étude et de la construction d'un nouvel IME.

➤ **Scoliose et Partage**

Travail de sensibilisation et d'éducation pour le dépistage de la scoliose et son traitement, par la diffusion de plaquettes, la diffusion de revues, le soutien aux familles, l'éducation thérapeutique en direction des jeunes touchés par cette maladie.

La Commission Vie Associative, réunie le 18 octobre 2016, a émis un avis favorable.

QUESTIONS ORALES

Selon éléments avancés en début de séance.

INFORMATIONS

ARRETES DU MAIRE

Cf. tableau joint à la convocation au Conseil Municipal.